

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 15 avril 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

PRÉSENCES:

Représentantes,
Représentants

Danielle Desrochers	André-Laurendeau
Sylvie Picard	Antoine-Brossard
Claudette Brûlé	Bourgeois-Champagnat
Serge Desaulniers	Carillon
Hélène Loranger	Charles-Bruneau
André Bertrand	Charles-LeMoyné
Mimose Constant	D'Iberville
Sylvain Daigle	De Maricourt
Pierre-Yves Daigneault	De Normandie
Mario Pelletier	Des Mille-Fleurs
Alain Bussière	Des-Quatre-Vents
Marcel Pineau	Des Saints-Anges
Alain Déry	Félix-Leclerc
Line Vachon	Gaétan-Boucher
Linda Bossé	Gentilly
Manon D'Astous	Georges-É.-Cartier
Louise Gervais	Georges-P.-Vanier
Lise Lavoie	Gérard-Filion
Josée Labelle	Hubert-Perron
Léo Lemaire	Int. St-Edmond
Benoît Laganière	Jacques-Rousseau
Paule Pelletier	Joseph-De Sérigny
Mario Boudreault	Lajeunesse
Gilles Guay	Laurent-Benoit
Claude Renaud	Les-Petits-Castors
Monique Bureau	Lionel-Groulx
Marie-Élène L'Espérance	Marie-Victorin (Brossard)
Gaétan Daigneault	Maurice-L.-Duplessis
André Turgeon	Mgr-A.-M.-Parent
Francine Carrière	Paul-De Maricourt
Pierre Benoît	Pierre-Laporte
Chantal Renaud	Plein-Soleil
Bertrand Castonguay	Préville
Deborah Schoen	Rabeau
Chantal Gélinas	Saint-Joseph
Richard Drolet	Sainte-Claire (Longueuil)
Marie-Josée Ulrich	Samuel-De Champlain (Brossard)
Michel Parent	Samuel-De Champlain (Longueuil)
Johanne Côté	Secondaire Participative
Gilles Perron	Comité ÉHDAA

Participante,

Denise Lussier

directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-337-04-15

Il est proposé par madame Marie-Élène L'Espérance que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL

Madame Linda Bossé nous fait part de la demande d'appui provenant de la Commission scolaire de Laval.

Un membre désire savoir quelle est la nature exacte de la demande d'appui de la Commission scolaire de Laval. Il semblerait que le document qui nous a été remis ne soit pas complet; il manquerait la lettre qui accompagne la demande.

Madame Bossé va s'informer et on débattera de la question lors de l'assemblée du mois de mai.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP-338-04-15

Il est proposé par madame Josée Labelle que la présente assemblée soit levée, et ce à 19 h 27.

Adoptée à l'unanimité

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-339-04-15

Il est proposé par madame Josée Labelle que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 10 devient : Projet de politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Les autres points sont décalés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2002

Résolution numéro CP-340-04-15

Il est proposé par madame Marie-Èlène L'Espérance que le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2002 soit adopté avec les modifications suivantes:

Il faut ajouter le nom de monsieur Léo Lemaire à la liste des présences.

Au point 4, il faut lire une orientation axée sur la gestion **participative**

Au point 12, il faut lire: Madame Lussier nous conseille..... et de voter **le cadre régissant le budget** le mois prochain.

Au point 13, il faut lire: En ce qui concerne.... veut **laisser à la direction les choix des modalités.**

Les directions d'école.... des **répartitions** significatives.

Adoptée à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Alain Déry nous mentionne que certains documents qui devaient nous être distribués au début de la réunion, le seront le mois prochain suite à un problème d'imprimerie.

Il nous mentionne aussi que nous avons reçu dans notre envoi du mois d'avril un document nous donnant les adresses Internet nous permettant d'aller lire les résultats de l'enquête auprès des membres votants des conseils d'établissement, enquête faite par la FCPPQ.

Monsieur Déry trouve dommage que la FCPPQ n'ait fait que mentionner les résultats obtenus sans nous les expliquer. Il nous indique aussi que les présidents des conseils d'établissement devraient tous en avoir reçu une copie papier.

5. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Lussier mentionne que lors du dépôt du document de travail sur le calendrier scolaire pour l'année 2002-2003, il a été constaté que la dernière journée de classe, le 23 juin 2003, tombait un lundi. Le conseil des commissaires avait alors demandé au syndicat s'il serait possible de devancer le début des classes d'une journée, ce qui permettrait aux élèves de ne pas se présenter à l'école le 23 juin 2003. Le syndicat a refusé la demande du conseil des commissaires; le calendrier demeure donc tel que présenté.

Madame Lussier nous informe qu'il y a eu, dimanche le 14 avril, un incendie à l'école Pierre D'Iberville. Il s'agit d'un incendie mineur qui n'aura pas trop de répercussions sur les élèves. L'école demeurera fermée la semaine du 15 avril pour permettre de nettoyer les dégâts causés par le feu et l'eau, le service de garde sera ouvert.

6. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Madame Sylvie Picard nous informe du décès de monsieur Louis Venne. Monsieur Venne fut, jusqu'à l'automne dernier, directeur des Services complémentaires. Elle nous informe aussi que madame Fernande Leblanc Senéchal, présidente du conseil des commissaires, nous quittera à la fin du mois d'août.

Madame Sylvie Picard nous informe que la CSMV est présentement en réflexion pour contrer la diminution de clientèle. Il faudra trouver un moyen pour pallier le manque de revenus.

La Commission scolaire prévoit aussi diminuer son plan de conciergerie. Afin d'harmoniser les procédures, du temps de conciergerie sera coupé dans certaines écoles d'ici la fin de l'année scolaire. En 2002-2003, une diminution supplémentaire de 5% est prévue.

7. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Lors de la dernière réunion de l'ACPM, madame Monique Lafontaine qui est coordonnatrice du projet pour l'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire est venue les rencontrer.

Étant affiliée avec les services de garde, elle est venue leur parler comment procéder pour mieux intégrer ces enfants dans les services de garde.

Monsieur André Turgeon remet une copie du document explicatif remis par madame Lafontaine à monsieur Gilles Perron, représentant du comité ÉHDAA. D'autres copies du document seront disponibles plus tard.

Monsieur Turgeon nous informe qu'il y aura, le 26 avril 2002, une réunion de tous les présidents des comités de parents membres de l'ACPM. Monsieur Garry Stronach assistera à la réunion.

Finalement, monsieur Turgeon mentionne qu'environ 200 personnes ont assisté au colloque de l'ACPM le 6 avril 2002.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron mentionne que le comité a reçu environ 70 réponses au sondage sur les services offerts. L'analyse des résultats n'étant pas terminée, monsieur Perron ne peut nous donner un aperçu du taux de satisfaction des répondants. C'est à suivre.

Le comité ÉHDAA a reçu une copie du document sur la répartition des ressources professionnelles; les membres du comité trouvent très difficile de se prononcer sur ce document car le budget pour les ressources professionnelles ne leur a pas encore été présenté.

Un nouveau poste d'orthophoniste sera créé pour l'an prochain. Le comité estime que c'est un bon départ mais qu'il ne faut pas s'arrêter là.

Monsieur Gilles Perron nous informe que le comité s'est penché sur le projet de politique de soutien à la réussite scolaire en milieu défavorisé; ils ont peur que les services déjà accordés à certains groupes ne les suivent pas si ces groupes ÉHDAA sont déplacés de milieux moins favorisés vers des milieux plus aisés.

Enfin, monsieur Perron nous rappelle que le MÉQ a changé sa façon de calculer les indices de défavorisation; cela fait en sorte que la CSMV passe au 23^e rang. Notre indice de défavorisation a baissé et cela nous pénalisera beaucoup car il y aura moins d'argent pour la défavorisation dans l'enveloppe de la CSMV.

Un membre se demande, puisque le MÉQ a une façon de calculer qui est différente, si les enveloppes ont effectivement diminué?

Madame Lussier nous dit qu'elle ne peut répondre à cette question pour le moment car les enveloppes ne sont pas encore entrées.

Monsieur Perron, quant à lui, croit que ces changements sont faits dans le but de pouvoir diminuer les enveloppes qui sont distribuées.

9. CLIP-INFO

Monsieur Déry nous informe que des documents sur les plans de réussite auraient dû être disponibles à l'arrière, mais des problèmes d'imprimerie ont fait en sorte qu'ils ne seront disponibles que le mois prochain.

Monsieur Déry nous mentionne l'existence d'un document nous permettant d'obtenir des subventions de la part du gouvernement. Le document est disponible sur le site du MÉQ et est intitulé : « 1,3 M\$ pour faciliter l'intégration de la dimension culturelle à l'école ».

Il nous indique que le calendrier de l'implantation de la réforme ainsi que le document sur l'évaluation des programmes sont aussi disponibles sur le site du MÉQ.

Enfin, le ministre de l'Éducation monsieur Simard, fera l'annonce officielle de la répartition des nouveaux cycles au secondaire le 16 avril 2002. Les documents seront probablement disponibles sur le site du MÉQ sous peu.

10. PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

Ce document remplacerait la politique en adaptation scolaire qui est présentement en vigueur.

Le projet de politique est déposé ce soir et sera adopté au mois de juin.

De nombreux changements sont survenus dans le domaine de l'adaptation scolaire: il y a eu l'élaboration d'un nouveau guide pour ajuster la politique déjà existante; le régime pédagogique a été modifié; il y a eu des changements au niveau des conventions collectives; etc. Cela fait en sorte que la politique de la CSMV est devenue désuète.

Madame Lussier nous indique que la CSMV, en mettant sur pied cette politique a voulu aller plus en profondeur dans son élaboration. Si on réfère aux pages 11-14 et 18 du document qui nous a été déposé, on peut remarquer l'existence de tableaux où les responsabilités et les rôles de chacun sont clairement spécifiés, et ce dans le but de clarifier les choses.

Monsieur Mollica sera présent à la rencontre du mois de mai pour nous présenter le document et répondre aux questions.

11. LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Madame Lussier nous explique que le document qui nous a été remis est en fait le regroupement de trois documents distincts: le plan triennal de répartition des immeubles, les actes d'établissement, le type d'enseignement qui sera dispensé dans chaque immeuble ainsi que la liste des locaux utilisés pour cet enseignement.

Madame Lussier nous fait remarquer qu'à la page 2 du document, qu'au bâtiment 83 (Centre Lemoyne-D'Iberville) les locaux ne sont pas encore répartis car il y aura cohabitation. En ce qui concerne l'école Curé-Lequin, les élèves réintégreront leur nouvelle école; les numéros de locaux n'ont pas encore été distribués.

À la dernière page du document, il faut comprendre que c'est le bâtiment au complet qui est à vendre et non les locaux. Enfin, madame Lussier nous rappelle que le bâtiment 094 est vendu depuis décembre 2001.

12. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS DANS LES ÉCOLES

Madame Lussier nous explique le document qui nous a été remis. Les données que l'on retrouve dans ce document sont celles que l'on connaît à l'heure actuelle. C'est pourquoi la Commission scolaire nous revient en septembre pour nous présenter les ajustements qui y seront apportés.

Monsieur Déry demande si le document que nous venons de recevoir est le même que celui dont monsieur Perron nous a parlé au point 8?

Non, le document dont a parlé monsieur Perron nous indique les répartitions des spécialistes en terme de jours/semaine par école par spécialiste. Il s'agit d'un document beaucoup plus précis.

Monsieur Déry dépose le document que le comité ÉHDAA a reçu. Ce document va nous aider à mieux comprendre celui que nous avons reçu ce soir.

Madame Lussier nous rappelle que les critères et la pondération sont des éléments qui sont soumis à la consultation des directions d'établissement à chaque année .

Un membre souligne à madame Lussier que les besoins en service sont toujours aussi criants dans les différents milieux. Et qu'il faut surtout éviter la normalisation des services au sein de la CSMV.

Dans le document portant sur la répartition des ressources professionnelles, que veut dire la lettre « R » ?

La lettre « R » veut dire **répondant**. Il s'agit d'orthophonistes volantes qui travaillent pour plusieurs écoles à la fois.

13. POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Un membre nous fait remarquer qu'il faudrait changer le nom donné à cette politique. En effet, elle devrait être orientée vers ceux qui en ont vraiment besoin soit les enfants et non vers les bâtisses comme c'est présentement le cas.

Monsieur Déry lui suggère de présenter un amendement en ce sens à la prochaine réunion.

Un responsable du dossier sera présent à la prochaine réunion afin de répondre aux questions.

14. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

Madame Lussier nous mentionne que les règles budgétaires ont été reçues avec plus d'un mois de retard. Elles ont été en consultation jusqu'au 11 avril 2002. Cela rend les échéanciers beaucoup plus serrés.

Une réunion entre l'exécutif de la Commission scolaire et celui du comité de parents est planifiée; les dates seront connues au cours de la semaine du 15 avril 2002.

Madame Lussier nous indique que le financement sera un peu différent par rapport à l'an dernier. La CSMV recevra relativement les mêmes montants d'argent que l'an dernier mais la ventilation des sommes sera faite de façon différente.

Monsieur Déry rappelle à madame Lussier que le comité de parents ne peut se prononcer sur le document tant et aussi longtemps que celui-ci ne sera pas complet.

Madame Lussier nous indique qu'ils ne pouvaient pas nous donner les documents car ils ne les avaient pas encore reçus. Par contre, selon madame Lussier, le vote sur le document se doit d'être fait ce soir car dans le cas contraire cela va retarder les adoptions des budgets dans les écoles. C'est pourquoi le conseil des commissaires se prononcera sur le cadre mardi le 23 avril 2002.

Un membre demande à madame Lussier pourquoi le document complet ne nous a pas été présenté puisque, semble-t-il, il est prêt et complet pour la réunion du conseil des commissaires qui aura lieu demain soir (16 avril)?

Madame Lussier nous rappelle que selon le fonctionnement normal d'une consultation, les commissaires doivent recevoir les documents en premier.

Un membre fait remarquer à madame Lussier qu'une entorse à la démarche habituelle aurait pu être faite; ce qui aurait fait preuve, de la part de la CSMV, d'un véritable désir de coopération entre les deux instances impliquées. Cela ne semble malheureusement pas être le cas.

Un membre demande que le comité de parents envoie un avis au conseil des commissaires leur stipulant que : conformément à notre entente préalable le comité de parents se prononcera sur le cadre régissant la préparation du budget lorsque nous aurons reçu tous les documents nécessaires à une bonne compréhension des enjeux.

Monsieur Déry, après avoir pris le pouls de l'assemblée, acquiesce à la demande.

15. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS OFFICIELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCPPQ

Deux membres ont posé leur candidature pour être les délégués officiels du comité de parents de la CSMV à l'assemblée générale de la FCPPQ qui se tiendra le 31 mai 2002 à Québec. Il s'agit de messieurs André Turgeon et Mario Boudreault.

Résolution numéro CP-341-04-15

Monsieur Gaétan Daigneault propose la nomination de messieurs André Turgeon et Mario Boudreault à titre de délégués officiels du comité de parents à l'assemblée générale de la FCPPQ. Monsieur Gilles Guay appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

16. CORRESPONDANCE

Monsieur Déry a reçu les documents pour l'assemblée générale de la FCPPQ qui aura lieu le 31 mai 2002 à Québec. Ils seront remis aux délégués officiels du comité de parents.

Il a aussi reçu la liste officielle de tous les présidents des comités de parents de la Montérégie ainsi qu'une nouvelle revue intitulée « Le Lien »; elle est publiée par la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec.

Monsieur Déry nous informe que le répertoire des camps familiaux est disponible à la table arrière pour ceux qui le désire.

17. PAROLE AU PUBLIC

Un membre demande si nous ne devrions pas voter le calendrier scolaire ce soir?

Madame Lussier nous indique qu'il y avait eu un report de la consultation pour permettre à la Commission scolaire de discuter avec le syndicat. Mais il est possible que le conseil des commissaires vote le calendrier scolaire 2002-2003 lors de la prochaine assemblée publique.

Un membre désire savoir s'il est possible de déposer un amendement ce soir et par la suite d'adopter le calendrier scolaire 2002-2003?

Monsieur Déry acquiesce à sa demande.

Résolution numéro CP-342-04-15

Il est proposé par madame Marie-Èlène L'Espérance de déplacer le congé pédagogique fixe du 29 janvier 2003 au 23 juin 2003. Le 29 janvier 2003 deviendrait alors un jour de classe.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro CP-343-04-15

Il est proposé par madame Marie-Èlène L'Espérance d'adopter le calendrier scolaire 2002-2003 tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP-344-004-15

Il est proposé par madame Josée Labelle que la présente assemblée soit levée, et ce à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Josée Ulrich
Secrétaire